

**Communiqué de presse**  
Berne, le 11 juin 2020

## **L'usam s'oppose à un congé de paternité imposé par l'État**

**La Chambre des arts et métiers, parlement de l'Union suisse des arts et métiers usam, a décidé de recommander de voter non au congé de paternité de deux semaines. L'État-providence a depuis longtemps atteint les limites de la viabilité financière. Les milieux économiques et la population active ne sont plus disposés à supporter des hausses des cotisations et des déductions salariales, surcroûts de charges financières que, suite à la crise du Covid-19, ils ne sont d'ailleurs souvent même plus en mesure d'assumer.**

Selon les dernières prévisions conjoncturelles du SECO, le PIB de la Suisse devrait chuter de près de 7 % pour l'année en cours. La récession actuelle, la plus grave depuis 1975, a entraîné le chômage partiel d'environ un million de personnes. Le taux de chômage, qui a déjà atteint 3,4 % en mai, continuera d'augmenter. Il est utopique d'escompter un retour rapide au rythme de croissance antérieur. Compte tenu de l'augmentation spectaculaire de la dette, les pouvoirs publics ne pourront pas se dispenser de prendre des mesures d'austérité radicales. Il est donc impératif, en matière de politique sociale, de se limiter à ce qui est absolument nécessaire. Toute expansion coûteuse des prestations doit à l'évidence être évitée. Le congé de paternité imposé par l'État est tout simplement un luxe qui ne peut plus être financé. En conformité avec cette évaluation, la Chambre des arts et métiers, parlement de la plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, a adopté une consigne de vote clairement négative à l'égard de cette proposition.

### **Le congé de paternité est une question qui relève des partenaires sociaux**

Le congé de paternité est un sujet relevant typiquement d'un partenariat social actif. De nombreux contrats de travail individuels et collectifs comportent des dispositions généreuses en matière de congés. L'usam est cependant opposée à ce qu'un nombre sans cesse croissant d'éléments des accords de partenariat social soient intégrés à la législation. Les jeunes pères et les familles d'aujourd'hui ont un large éventail de possibilités pour s'occuper de leurs enfants. La clé de la conciliation entre famille et vie professionnelle est à chercher dans l'assouplissement des règles concernant les lieux et les horaires de travail.

Une étude commandée par l'OFSP a démontré que les coûts indirects des jours de vacances supplémentaires dépassent de deux à quatre fois les contributions directes à verser au régime des allocations pour perte de gain. Les milliards que coûtera l'expansion sociale sur laquelle nous voterons le 27 septembre représentent une charge financière accroissant encore celle dont l'État et l'économie sont déjà accablés. L'assurance-invalidité et l'assurance-chômage ont des dettes qui se chiffrent en milliards. L'évolution démographique donne du fil à retordre à l'AVS et à la prévoyance professionnelle. Notre État repose sur des bases financières fragiles. Une nouvelle expansion coûteuse serait tout simplement irresponsable !

**Renseignements complémentaires**

**Hans-Ulrich Bigler**, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

**Kurt Gfeller**, vice-directeur, tél. 031 380 14 31, mobile 077 525 27 87

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.